

**UNIVALOM**

Siège:  
Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical

Légal : .....38

En exercice : .....24

Présents : .....14

Votants : .....14

Procuration.....

Date de la convocation :

9 Décembre 2015

SEANCE du 18 Décembre 2015

**Délibération 2015-30**

**OBJET : Engagement dans le programme Zéro Gaspillage, Zéro déchet**

- Original  
 Expédition certifiée conforme à l'original

Pour la Présidente,  
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

**L'an DEUX MILLE QUINZE, le 18 Décembre 2015 à 9h30**, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

**Présents :**

***Membres titulaires :***

Madame Josette BALDEN, Présidente

Martine BONNEAU, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Monique ROBORY-DEVAYE, représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Anne-Marie BOUSQUET, Alain GARRIS, Daniel LE BLAY, représentants de la Commission Syndicale

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

***Membres suppléants :***

Pierre SALMON représentant de la Commission Syndicale

**Procurations :**

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission pour affichage aux communes membres le :

Pour la Présidente,  
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

**Membres excusés :**

Est partie en cours de séance Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Jean LEONETTI, Bernard DUBOIS, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain ARZIARI, Patrick LAFARGUE Guy LOPINTO représentants de la Commission Syndicale

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Monsieur MELE est désigné en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture  
006-250602133-20151218-2015-30-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2015  
Date de réception préfecture : 22/12/2015

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte présenté par Madame le Ministre Ségolène Royal et adopté de manière définitive le 22 juillet 2015 par l'Assemblée nationale, prévoit, dans son volet « économie circulaire », des objectifs ambitieux en matière de prévention et de valorisation des déchets.

Dans le cadre de cette thématique, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a lancé en décembre dernier un premier appel à projets « Territoires zéro gaspillage zéro déchet » pour les Collectivités.

Une deuxième vague de l'appel à projets « Territoires zéro gaspillage, zéro déchet » est annoncée.

Cet appel à projets, tout comme le premier, a pour objectif d'identifier des territoires volontaires pour s'engager dans une démarche ambitieuse et participative de transition vers l'économie circulaire.

Les Collectivités retenues feront l'objet d'un accompagnement par l'ADEME, l'agence du ministère de l'écologie et de l'énergie, les services du ministère en partenariat avec les Régions, et en particulier d'un soutien financier pour la réalisation d'une étude de faisabilité et la mise en place d'une animation territoriale durant 3 ans, afin de leur permettre de lancer et porter leurs projets.

Les collectivités retenues s'engagent à :

- mettre en œuvre une **démarche de remise à plat de leur politique de prévention et de gestion des déchets** du territoire, formalisée sur 3 ans mais visant un terme plus long ;
- mettre en œuvre une **démarche itérative de recherche de solutions** pour éviter la production de déchets et valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement les déchets qui n'ont pu être évités ;
- assurer une **transparence sur les coûts et les modes de gestion** de la part des Collectivités et des autres acteurs candidats ;
- faire **bénéficier les autres territoires de leur expérience** afin de diffuser les bonnes pratiques

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, déjà innovante à travers ses projets comme l'extension des consignes de tri ou la communication engageante, s'est portée candidate à cet appel à projets sur la base du cahier des charges fourni par l'ADEME.

UNIVALOM souhaite l'accompagner dans cette démarche en tant que partenaire. Ce projet est tout à fait en accord avec la volonté du Syndicat de réduire la production de déchets par le développement du compostage collectif, la gestion des gros volumes de déchets verts au travers des actions de son Programme de Prévention des déchets.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- **D'AUTORISER** le Syndicat à accompagner la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis dans la démarche « Territoires zéro gaspillage, zéro déchet »,

**Ouï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité Syndical  
A L'unanimité**

- **AUTORISE** le Syndicat à accompagner la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis dans la démarche « Territoires zéro gaspillage, zéro déchet »,

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus**

Accusé de réception en préfecture  
006-250602133-20151218-2015-30-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2015  
Date de réception préfecture : 22/12/2015



Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente

**Josette BALDEN**